

Objektyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **27 (1955)**

Heft 7

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# habitation

## ÉDITION

Section romande de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement,  
avenue Georgette 1, Lausanne.

## COMITÉ DE PATRONAGE

### LAUSANNE

Fr. Gilliard, architecte ;  
M<sup>lle</sup> M. Eberhard, secrétaire du Cartel  
romand d'hygiène sociale et morale ;  
E. Virieux, architecte cantonal.

### GENÈVE

E. Fatio, architecte ;  
A. Guyonnet, architecte  
D<sup>r</sup> A. Montandon ;  
E. Martin, architecte.

### NEUCHÂTEL

F. Decker, architecte.

### FRIBOURG

R. Aeby, architecte.

## RÉDACTION

Pierre Jacquet, architecte.  
Secrétariat de rédaction :  
8, rue Gautier, Genève. Tél. 32 94 05

## COMITÉ DE RÉDACTION

Président : M. A. Maret.  
Membres : MM. G. Borel, F. Gilliard,  
A. Hœchel, A. Jaquet, J.-P. Vouga.

## ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Avenue de Tivoli 2, Lausanne  
Chèques post. II. 6622 Tél. (021) 22 60 43

Tous les membres des sociétés suivantes  
reçoivent « Habitation » :

- U. S. A. L. Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement ;
- F. A. S. Section romande de la Fédération des architectes suisses ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Lausanne ;
- S. C. H. Société coopérative d'habitation, Genève ;
- S. A. L. Société pour l'amélioration du logement, Genève ;
- S. D. T. Société des dessinateurs et des techniciens du canton de Vaud, Lausanne ;
- FAMILIA, Société coopérative d'habitation ;
- SYNTEC, Syndicat général des employés techniques, Genève ;
- F. O. M. H. A. B. Coopérative d'habitation, Genève.

## ABONNEMENTS

Suisse : Fr. 6.— par an. Etranger : Fr. 8.60  
Prix du numéro (Suisse) : 60 ct.  
Chèques postaux II. 6622

## RÉSOLUTION

L'assemblée des délégués de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement,  
des 11/12 juin 1955, à Zurich,  
constate avec inquiétude :  
que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale  
on remarque une énorme augmentation  
des prix des terrains,  
immeubles locatifs et commerciaux.  
L'Union suisse pour l'amélioration du logement  
invite par conséquent  
le Conseil fédéral à prendre les mesures  
qui s'imposent, dans le sens  
des postulats déposés au Conseil national.  
L'assemblée des délégués  
estime qu'il n'est plus possible  
de conserver une attitude passive  
en face de cette augmentation des prix,  
qui provoque dans tous les centres  
de notre population  
une émotion justifiée.

## RÉSOLUTION

L'assemblée des délégués de l'Union suisse  
pour l'amélioration du logement,  
comprenant 600 participants,  
a siégé à Zurich les 11/12 juin 1955.  
Elle constate avec regret  
que la suppression  
de l'encouragement des pouvoirs publics  
en faveur de la construction  
ainsi que la démolition d'anciens immeubles  
à loyer modéré provoquent  
une situation critique pour les locataires  
en quête de logements.  
Les prix élevés des logements  
dans les constructions nouvelles  
provoquent un déséquilibre  
et ne sont plus en rapport avec les revenus  
des familles.  
L'assemblée invite les pouvoirs publics  
à prendre position  
contre cette situation regrettable  
et à continuer d'encourager la construction  
de logements à loyers modérés.  
Elle prie également les coopératives d'habitation,  
malgré les circonstances difficiles,  
de poursuivre leurs efforts  
visant à la construction  
de logements à loyers supportables.

## SOMMAIRE :

La recherche dans le domaine du bâtiment et de l'habitation aux Etats-Unis . . . . .	7
Aspect du meuble actuel . . . . .	9
Nous bâtissons . . . . .	13
Informations . . . . .	15